

**MC/2053**

**Original: français  
17 octobre 2001**

**QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION**

---

**DEMANDE DE REPRESENTATION  
EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR  
L'UNION DU MAGHREB ARABE (UMA)**

DEMANDE DE REPRESENTATION  
EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR  
L'UNION DU MAGHREB ARABE (UMA)

1. Dans une lettre datée du 17 juillet 2001, dont une copie est jointe en annexe I, le Secrétaire général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) a soumis, au nom de l'UMA, une demande officielle visant à l'obtention du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur général, en date du 24 juillet 2001, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-deuxième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
7. Si le Conseil en décide ainsi, l'UMA figurera sur la liste des organisations gouvernementales incluses au paragraphe 2 a) de la Résolution No. 753 (LVIII).
8. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

LETTRE DU 17 JUILLET 2001 ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL  
DE L'UNION DU MAGHREB ARABE (UMA)  
AU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE  
POUR LES MIGRATIONS

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux relations existant entre le Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe et l'Organisation internationale pour les migrations.

Le Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) souhaitant établir des relations plus étroites avec votre Organisation et a l'honneur de demander à participer, en qualité d'observateur, aux travaux de l'Organisation internationale pour les migrations.

En joignant à la présente une note sur l'Union du Maghreb Arabe et ses activités, je vous saurais gré de me faire parvenir toute documentation utile sur votre Organisation et de prendre les mesures nécessaires pour soumettre la demande du Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe au Conseil pour examen.

[Formule de politesse]

Annexe II

LETTRE DU 24 JUILLET 2001 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS  
AU SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION DU MAGHREB ARABE (UMA)

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 juillet 2001 par laquelle vous me faites part du souhait de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Nous apprécions la coopération croissante entre l'OIM et les Etats membres de l'UMA et nous nous réjouissons du renforcement de la collaboration avec le Secrétariat général de l'UMA. A cet effet je me permets de vous transmettre en annexe une documentation complémentaire sur l'OIM et ses activités qui permettra de mieux cerner les champs d'action d'intérêt commun.

Soyez assuré que les dispositions nécessaires seront prises pour que votre requête soit inscrite à l'ordre du jour de la quatre-vingt-deuxième session du Conseil de l'OIM, qui se tiendra à Genève du 27 au 29 novembre 2001. Un document approprié présentant formellement votre demande sera transmis sous peu à l'ensemble des Etats Membres et des observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédures relatives à la session du Conseil.

Permettez-moi de vous dire que c'est avec grand plaisir que j'ai reçu cette requête. C'est pourquoi je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective d'une coopération plus étroite entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]